

## ACTES DU POUVOIR LOCAL

<b>Arrêté du 16 Septembre 1929</b> modifiant l'arrêté du 6 novembre 1928 fixant les <i>taxes</i> à percevoir à l'entrée dans le Territoire du Togo des <i>produits</i> de toute origine ou provenance.	631
<b>Arrêté du 22 Octobre 1929</b> fixant les modalités et les programmes de l'examen des candidats à la classe de début d'un <i>emploi</i> supérieur du <i>cadre local</i> indigène du <i>chemin de fer</i> et du <i>wharf</i> .	632
<b>Arrêté du 22 Octobre 1929</b> portant réglementation de l' <i>alcool</i> dans le Territoire du Togo.	633
<b>Arrêté du 28 Octobre 1929</b> nommant M. Cerveaux, Receveur p. i. de l'enregistrement, <i>mandataire</i> de l'administration.	635
<b>Arrêté du 30 Octobre 1929</b> complétant l'arrêté du 29 juin 1929 fixant le tableau des <i>suppléments de fonctions</i> .	635
<b>Addendum à l'arrêté du 23 juin 1928</b> réglant le statut et fixant les traitements du personnel des <i>cadres locaux</i> indigènes du Togo.	636
<b>Erratum à l'arrêté du 24 mai 1929</b> modifiant l'arrêté du 23 juin 1928 réglant le statut et fixant les traitements du personnel des <i>cadres locaux</i> indigènes du Togo.	636
<b>Addendum à l'arrêté du 29 juillet 1929</b> étendant le bénéfice des arrêtés N° 240 et 241 du 18 mai 1929 aux agents du <i>chemin de fer</i> gérants de bureaux de <i>poste</i> .	636
<b>Tableau des actes concernant le personnel européen</b>	638
<b>Tableau des actes concernant le personnel indigène</b>	637
Boissons alcooliques	639
Cessions	639
Domaines	639
Électricité	639
Enseignement	640
Justice européenne	640
Marché	640
Remboursement	640
Primes	640
Divers	641
Avis	641

## BULLETIN ECONOMIQUE

DU 3<sup>me</sup> TRIMESTRE 1929 642

## PARTIE NON OFFICIELLE

Voir supplément

## PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DU POUVOIR CENTRAL

**ARRÊTÉ N° 637** promulguant au Togo le décret du 19 août 1929 relevant les traitements des personnels de l'administration des contributions directes, de l'enregistrement, des domaines et du timbre.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES,  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,  
COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo;

Vu le décret du 19 août 1929 relevant les traitements des personnels de l'administration des contributions directes, de l'enregistrement, des domaines et du timbre;

## ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Est promulgué dans le Territoire du Togo sous mandat français le décret du 19 août 1929 relevant les traitements des personnels de l'administration des contributions directes, de l'enregistrement, des domaines et du timbre.

Lomé, le 4 novembre 1929.

BONNECARRÈRE.

(Décret inséré au J. O. R. F. des 26 et 27 août 1929 — page 8970).

## Pensions militaires

**ARRÊTÉ N° 636** promulguant le décret du 26 septembre 1929 modifiant le décret du 2 octobre 1919 portant règlement d'administration publique pour l'application aux colonies de la loi du 31 mars 1919 sur les pensions militaires.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES,  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,  
COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo;

Vu le décret du 26 septembre 1929 modifiant le décret du 2 octobre 1919 portant règlement d'administration publique pour l'application aux colonies de la loi du 31 mars 1919 sur les pensions militaires.

## ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est promulgué dans le Territoire du Togo placé sous le mandat de la France le décret du 26 septembre 1929 modifiant celui du 2 octobre 1919 portant règlement d'administration publique pour l'application aux colonies de la loi du 31 mars 1919 sur les pensions militaires.

ART. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 4 novembre 1929.

BONNECARRÈRE.

(Décret inséré au J. O. R. F. du 28 septembre 1929 — page 11.089)